

**Procès verbal du Conseil municipal**  
**du 30 octobre 2023**  
(Mairie de Notre-Dame des Millières à 19h)

Présents : VAIRETTO André, BOTTAGISI Sylviane, BRUNIER-COULIN Christine, CHERUY Dominique, COLLOMBIER Romain, GANDON Elodie, GUILLOT Elodie, LAURENT Pascal, LOUCHET Dominique, REYDET Frédéric, SERVE Fanny, VELAT Joël

Procuration : néant

Excusés : BOUVIER Magali, GUIRAND Philippe, RAT-PATRON Pierre

Absent : néant

**Désignation du secrétaire de séance**

En vertu de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Secrétaire de séance : Elodie GUILLOT

**Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 28 août 2023**

Il est proposé aux conseillers municipaux d'approuver ce compte-rendu.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 28 août 2023.

*1. Examen de la charte de l'aérodrome*

Suite au développement de l'activité de l'aérodrome de Tournon, générant des nuisances pour les riverains, l'Association contre les nuisances et le développement de l'aérodrome d'Albertville (ACNDAA) a été créée.

Après 1,5 an de négociation, une charte pour l'environnement de l'aérodrome d'Albertville a été rédigée et est proposée à la signature du propriétaire de l'aérodrome (Arlysère), du gestionnaire (société Gemilis-aero), de l'association des riverains (ACNDAA), de l'association des usagers, de la SAF et des communes alentours.

La charte, ci-annexée, est présentée à l'ensemble du conseil municipal.

Avec 3 voix contre (Romain COLLOMBIER, Joël VELAT, Fanny SERVE), le conseil municipal :

APPROUVE la charte de l'aérodrome

<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>
--------------------------------

*2. Création d'un emploi à temps complet au grade de rédacteur*

Monsieur le maire rappelle la création d'un emploi permanent à temps complet au sein du service administratif lors de la séance du conseil municipal du 5 juin 2023.

Une offre d'emploi a été publiée. 7 candidatures ont été reçues. Une fois les entretiens réalisés, le choix s'est porté sur un agent titulaire du grade de rédacteur.

Ainsi, il convient de créer un emploi au grade de rédacteur à temps complet.

A l'unanimité, le conseil municipal :

CREE un emploi au grade de rédacteur à temps complet

DIT que la présente délibération sera transmise au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Savoie.

### CHAUFFERIE BOIS

#### *3. Nouvelle tarification pour la vente de chaleur au 1<sup>er</sup> janvier 2024*

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

#### *4. Acquisition des parcelles forestières C32 et C33*

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

### AMENAGEMENT DU CHEF-LIEU

#### *5. Acquisition de la parcelle D 940*

Monsieur le maire rappelle le projet de construction d'un bâtiment collectif avec commerce le long de la RD 925, parcelle D 2088. Dans le cadre de la bonne réalisation de ce projet, il convient d'acquérir la pointe de la parcelle D 940, pour une surface d'environ 25m<sup>2</sup>.

A l'unanimité, le conseil municipal :

APPROUVE l'acquisition de la pointe de la parcelle cadastrée D 940 pour environ 25m<sup>2</sup>,  
DIT que les frais de géomètre et notariés seront à la charge de la commune,  
DIT que cette acquisition sera à titre gracieux,  
DIT que Maître DUNANT-ROUSSET Christine, sise à Albertville, sera en charge de la rédaction de l'acte.

### FINANCES

#### *6. Décision modificative n°1 budget principal et budget annexe de la chaufferie*

Monsieur le maire rappelle une subvention de 122 600€ votée lors du budget primitif 2023 depuis le budget principal, en faveur du budget annexe de la chaufferie. Ce montant devait être reversé en 2024 du budget annexe vers le budget principal, une fois les subventions afférentes à l'extension de la chaufferie reçues. Le Trésor public a refusé les écritures comptables en informant que la subvention ne pourra être remboursée au budget principal en 2024. Il convient donc d'annuler les écritures comptables afférentes à cette subvention et d'équilibrer le budget annexe de la chaufferie avec un emprunt.

Compte tenu de ces éléments il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative ci-dessous pour chaque budget,

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L. 2121-29,

A l'unanimité, le Conseil municipal :

APPROUVE une décision modificative comme suit :

## Budget principal

Section	Sens	Compte	Montant
Fonctionnement	Dépense	65737	-122 600€
	Dépense	023	+122 600€
Investissement	Recette	021	+122 600€
	Dépense	202	+8 000€
	Dépense	Opération 202201 2313	+114 600€

## Budget annexe de la chaufferie

Section	Sens	Compte	Montant
Fonctionnement	Recette	74	-122 600€
	Dépense	023	-120 362.07€
	Dépense	6156	-2 237.93€
Investissement	Recette	021	-120 362.07€
	Recette	1641	+120 362.07€

DIT que la délibération n°18/23 du 27 mars 2023 est annulée,  
DIT que la présente délibération sera transmise au Trésor public.

## INFORMATIONS DIVERSES

- Présentation de la convention avec la commune de Monthion relative à l'aménagement du carrefour de la RD 925 avec la voie communale n°6 à Notre-Dame des Millières et la Route des Moisseaux à Monthion : la commune de Monthion prend en charge la gestion administrative et financière des travaux, la commune de Notre-Dame des Millières remboursera la commune de Monthion à hauteur de 50% du restant dû, FCTVA et subventions déduits. A valider lors de la prochaine séance du conseil municipal.
- Présentation du projet de l'aménagement du terrain Ivanoff.
- Devis entreprise Pascal GONESSAT : reprise couverture de l'étable de l'alpage de l'Ebaudiaz : 8400€ HT. Une demande de subvention sera effectuée dans le cadre du Plan pastoral territorial.
- Modification simplifiée du PLU : réception de la notice de la part du cabinet ROSSI en charge de ce dossier. La notice sera diffusée à l'ensemble des élus.
- Présentation du projet de construction d'un bâtiment collectif avec commerces le long de la RD 925
- Réaménagement de l'école : le dépôt des offres était fixé au 20 octobre. 66 plis ont été déposés dans les délais et 1 pli hors délai. Les plis sont en cours d'analyse auprès du maître d'œuvre. La présentation du rapport d'analyse des offres est fixée au 13 novembre à 17h30.
- Présentation d'une note de l'ASDER relative à l'évolution du coût de la chaleur. Des explications complémentaires sont à demander avant de valider les nouveaux tarifs. La note sera transmise à l'ensemble des élus.
- Cérémonie du 11 novembre à 10h45
- Repas des aînés le vendredi 22 décembre

- Repas des élus / agents / bénévoles le vendredi 8 décembre à 19h
- Prochain conseil municipal : lundi 27 novembre à 19h / lundi 11 décembre à 19h

ANNEXE :

Charte de l'environnement de l'aérodrome d'Albertville

La séance est levée à 22h.

Fait à Notre-Dame des Millières, le 6 novembre 2023

Le maire,

André VAIRETTO



La secrétaire de séance,

Elodie GUILLOT

Affichage du 9 novembre 2023 au 10 janvier 2024.